



28/05/2021

CGT SOVAB BP : 2
ZI de **BATILLY** - 54980 – **BATILLY**
Tél : 01.76.89.37.14 – **Facebook** : CGT SOVAB
Mail : cgt.sovab@gmail.com



Ecrêtage des compteurs CTC et CTI.

Pour rappel, les différents accords centraux (CAP 2020 ; CSA . avenant CSA ; OTT) indiquent que le compteur CTC ne peut excéder plus de 10 jours et le CTI ne peut excéder 15 jours.

- **Le compteur CTI est alimenté par :**
 - Les **jours CTC** au-delà de 10 jours dans le compteur.
 - Les **CP ancienneté** non pris et cumulés de l'année précédente (le basculement dans le CTI se faisant au 1^{er} janvier lors de l'acquisition des nouveaux jours)
 - Les **CP 5ème semaine** non pris de l'année précédente (le basculement dans le CTI se faisant au 1^{er} mai lors de l'acquisition des nouveaux jours)
 - Les **heures supplémentaires** transformées en récupération.
- **Les différents accords signés évoquant et permettant l'écrtage des compteurs :**
 - **Contrat d'Activité de Performance durable (CAP 2020)** du 13 janvier 2017 : Mise en place des compteurs CTC et CTI avec possibilité d'écrtage **signé par CFE – CGC, FO, ETC...**
 - **Contrat de Solidarité et d'Avenir (CSA)** du 02 avril 2020 qui gèle l'écrtage en 2020 **signé par CFE – CGC, FO , ETC...**
 - **Organisation du Temps de Travail (OTT)** du 26 novembre 2020 **signé par CFE – CGC, and CO** et l'avenant au **Contrat de Solidarité et d'Avenir (CSA)** du 15 décembre 2020 **signé par CFE – CGC, FO , ETC...**

Ces 2 derniers accords permettent à la direction l'écrtage de vos jours de repos issus des CTC et CTI au 31 décembre 2021



- A moins d'un nouvel accord, **les syndicats CFE – CGC, FO et consœurs par leurs signatures, permettent tout bonnement à la direction de vous supprimer tous vos jours de repos au-delà des 15 jours dans le CTI !!!**

Pour nous syndicat CGT SOVAB, si les salarié(e)s ont des compteurs CP qui explosent, c'est bien parce qu'ils ont travaillé les jours de fermeture de l'entreprise.

Il est totalement inconcevable que les salarié(e)s perdent des congés au prétexte que leurs maîtrises ne leurs a pas permis de prendre ces jours de repos et que **certains syndicats signent n'importe quoi !!!!**

Nous invitons tous les salarié(e)s à poser dès à présent par écrit, leurs jours de CTI et exiger de la hiérarchie (en cas de refus) une réponse écrite.

Nous avons d'ores et déjà saisi l'Inspection du Travail sur le sujet et nous avons prévenu la direction que nous utiliserons tous les moyens possibles et à notre disposition pour rétablir les salarié(e)s dans leurs droits !!!

La CGT sera toujours à vos côtés et défendra coûte que coûte vos droits et acquis !!!



Pour rejoindre la CGT SOVAB

Mme/Mr Nom : Prénom :

Téléphone : Mail Perso :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Emploi : Bâtiment : Poste A, B ou C :

Coupon à retourner par mail : cgt.sovab@gmail.com ou boîte au lettre CGT au CSE accompagné d'un RIB.